

 <p>Agence Paris Centre Normandie</p>	<p><b>Client : Communauté Urbaine de Cherbourg</b></p> <p><b>N° de l'affaire : NIEP100137</b></p> <p><b><u>Intitulé</u> : Mise en place de démarches environnementales dans les zones d'activité de la CUC</b></p> <p><b>Rédacteurs : Eric Masson, Dominique Tafani</b></p>
<p><b><u>Liste des participants</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Valérie Lejuez, élue en charge de l'environnement, CUC</li><li>- Jean-Luc Simon, chargé de mission environnement, CUC</li><li>- Adeline Texier, chargé de mission environnement, CUC</li><li>- Sébastien Dufailly, en charge des politiques de développement, CUC</li><li>- Mme Kopczynski, SEMA Industries – EFINOR, zone d'activités de Sauxmarais</li><li>- Jean-Pierre Lucas, ACTP, zone d'activités de Sauxmarais</li><li>- Jean-Pierre Renouf, Garage Renouf BMW, zone d'activités de Sauxmarais</li><li>- Mme Vrac, Renault Ascoria, zone d'activités de Sauxmarais</li><li>- Benoit Lereverend, responsable commercial, Antea Group</li><li>- Eric Masson, chef de mission, Antea Group</li></ul>	
<p><b><u>Objet</u> :</b> Groupes de travail n°2 – phase 2</p>	
<p><b><u>Diffusion</u> :</b> NC</p> <p>cc. : NC</p>	

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N° 2

Du 14/11/2011 à Cherbourg

## ORDRE DU JOUR :

1. Rappel des résultats du diagnostic de phase 1 concernant les thèmes du groupe de travail,
2. Atelier de réflexion sur la maîtrise des consommations des ressources naturelles
3. Atelier de réflexion sur l'intégration paysagère des zones

## PIECES JOINTES :

### Déroulé :

Après une présentation succincte des éléments de diagnostics essentiellement axée sur les aspects faisant l'objet de l'atelier et rappelant l'objet de l'atelier, l'animateur appelle les acteurs présents à s'exprimer sur :

1. les conclusions du diagnostic,
2. leurs attentes ou leurs suggestions en matière d'action à entreprendre sur les thèmes du groupe de travail.

Le premier point fort d'échange porte sur la zone d'activités de Sauxmarais et la problématique de l'insertion paysagère de la signalétique et de l'affichage, sachant que pour ce dernier point les règlements de publicité sont propres à chaque commune et par conséquent pas uniforme à l'échelle de l'agglomération. Une plus grande facilité d'orientation sur la zone est souhaitée par les entreprises présentes. De la nécessité d'une pré-signalisation des installations offrant notamment aux véhicules de livraison la possibilité de s'orienter plus efficacement, avec notamment des zones d'orientations aux entrées de ville de type Relais info service, pour éviter l'errance. L'idée de points d'eau publique, voire de toilettes publiques est évoquée pour améliorer le service. Il est admis que la surenchère de signalisation et de pré signalisation a un effet pervers qui est de brouiller le message plus que de l'améliorer, qu'une signalisation épurée devrait s'inscrire dans une logique commune à l'ensemble du patrimoine de la CUC. Il est fait état de difficultés de pré signalisation vis-à-vis de l'hôtel d'entreprises. Une piste de réflexion semble devoir être de renforcer l'identification par une redéfinition par « quartier », avec la proposition de redéfinir la zone d'activités de Sauxmarais par entités plus petites, avec une échelle plus « humaine » pour permettre des logiques d'orientation basées sur ces identités nouvelles, mais aussi pour aller vers d'autres formes d'appropriation et de « solidarité ».

Accessoirement, il est reconnu que la mise en place du tri en matière de déchets a un effet pervers qui est l'accumulation de bacs sur les trottoirs, nuisant ainsi à la qualité paysagère des zones. Les installations des entreprises étant antérieures à ces nouveaux services, elles n'ont pas intégré cette donnée. Quelques prescriptions dans ce domaine peuvent donc être nécessaires.

Au chapitre de la préservation de la biodiversité, les propositions de travailler à la définition d'une palette végétale plus variée et moins horticole, de revenir à des modes de végétalisation plus proche du « naturel » ne suscite pas d'échange particulier.

Les échanges en matière d'eau font apparaître un certain mécontentement sur le fait que le statut des entreprises dans ce domaine est très inégale. Les entreprises des zones de la CUC étant soumises à des obligations auxquelles les entreprises qui ne sont pas sur les zones communautaires s'affranchissent assez facilement. Il est à rappeler que cette étude est justement là pour aider la CUC à affirmer encore le caractère exemplaire des équipements gérés qu'elle gère. Quelques éléments pratiques sur le droit à réutiliser les eaux de toiture sont également échangés.

Au chapitre de l'énergie, les efforts faits par la CUC dans le cadre des locaux d'activité font ressortir la nécessité de moyens de mesures individuels. Une entreprise présente ayant fait engagé des démarches dans ce domaine indique avoir trouvé les informations nécessaires directement auprès de l'ADEME.

**Si l'objet était le débat sur la préservation des ressources et l'amélioration du cadre de vie la principale conclusion des échanges aura été que les services de la CUC ne sont aujourd'hui pas identifiés comme l'interlocuteur des entreprises en matière de qualité environnementale et que les entrepreneurs sont en attente de visites d'exemple et de communication sur le sujet.**

Par ailleurs, il ressort des échanges sur le cas spécifique de la zone d'activités de Sauxmarais que l'échelle de la zone est un handicap pour l'orientation des usagers mais aussi pour créer des « solidarités » et une appropriation nécessaire à une forme de gouvernance participative.

L'animateur conclut en indiquant que ce qui est exposé ci-dessous paraît être le point prioritaire à poser dans les actions à mettre en place :

- définir de nouvelles logiques d'identification, à une échelle plus humaine, pour faciliter l'orientation, permettre une meilleure appropriation et de nouvelles solidarités mais aussi pour maîtriser les « vocations » de chaque secteur. Particulièrement sur la zone d'activités de Sauxmarais,
- Engager une réflexion sur les moyens de faire reconnaître les services de la CUC comme les interlocuteurs et les animateurs des zones autrement que pour les nouveaux arrivants. **L'idée de la rédaction ou de la mise en ligne d'un guide pratique des zones d'activités semble recueillir l'adhésion de tous.**

La nécessaire simplification de l'organisation des différents interlocuteurs qui proposent des services d'accompagnement aux entreprises sur les zones est également ressortie lors des discussions du groupe de travail n°1 sur la gouvernance de la démarche (le qui fait-quoi ?). Ainsi simplifier le « jeu de piste » existant aujourd'hui pour les entreprises des zones est donc une priorité.

Ceci pourra faire l'objet des discussions qui seront lancées lors de la réalisation du groupe de travail n°3, axé initialement sur les services aux entreprises.

Il peut être rappelé le besoin de communiquer à l'échelle de la zone par des portails internet dédié facilitant ainsi la relation entreprises d'une ZAE / CUC service gestionnaire...

La présentation de réalisations exemplaires mises en œuvre par des entreprises pourrait être présentées aux autres entreprises des zones communautaires et non communautaires (voir la remarque de l'atelier n°1 de ne pas opérer de distorsions de qualité entre les zones) par des portes ouvertes, des visites sur les thématiques adossées à la réflexion (ENR, intégration paysagères, gestion environnementale, bonnes pratique,...), sans forcément réunir les entreprises oeuvrant dans un champ d'activité similaire.

#### ***PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION***

- 09/12/2011 : animation du groupe de travail n°3
- Décembre 2011: Rédaction du programme d'actions
- Janvier 2012 : Réunion finale du comité de suivi pour validation du programme d'actions

#### ***PROCHAINE REUNION : A DEFINIR –***

Un des objectifs de cette réunion sera notamment de valider le programme d'actions élaboré sur la base du diagnostic de phase 1 et des 3 groupes de travail de phase 2.